AUTO ECOLE DE SAINT LOUBES
52, Avenue de la République
33450 SAINT-LOUBÈS
Tél : 05.56.68.19.27 / 06.87.88.13.44

Agrément : E1703300140
ACT : 72330844533
Site : www.autoecoledizon.fr

LABEL ÉCOLE CONDUITE QUALITÉ

INFORMATIONS SUR LES ENJEUX DE LA FORMATION, LE DÉROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE ET DES EXAMENS

Document d'information officiel mis à la disposition du public au titre du Critère 1.2

1. LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation de la voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et blessés sur la route. Les accidents ne sont pas liés à la fatalité. Pour vous aider à vous déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation spécifique a été mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-faire, de savoir-être et de devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, vous guidera.

2. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est organisée selon le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC). Elle se divise en deux grandes parties complémentaires :

La formation théorique (Le Code de la route)

Elle est axée sur l'apprentissage des règles de circulation, les croisements, dépassements, arrêts, stationnements, la visibilité, l'éclairage, ainsi que la prise de conscience des risques (vitesse, alcool, drogues, fatigue).

L'examen théorique général (ETG) se compose d'une série de 40 questions à choix multiples. Pour réussir, le candidat doit obtenir un minimum de 35 bonnes réponses. Cet examen a lieu dans les locaux d'un opérateur agréé par l'État, moyennant une redevance fixée par la loi à 30 €.

La formation pratique (La conduite)

Elle vise à acquérir les compétences nécessaires pour circuler en sécurité, de manière autonome, responsable et citoyenne. La formation est structurée autour de 4 compétences clés :

Compétence 1	Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul.
Compétence 2	Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
Compétence 3	Choisir la position sur la chaussée, franchir les intersections et changer de direction.

Compétence 4	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Volume d'heures réglementaire : Conformément à la législation, la formation pratique comprend un volume minimum obligatoire de **20 heures** de conduite en apprentissage traditionnel sur véhicule à boîte manuelle (ou **13 heures** en cas d'apprentissage exclusif sur véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique). Le volume réel est déterminé suite à une évaluation de départ obligatoire.

3. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique du permis de conduire dure 32 minutes au total. Elle permet à l'inspecteur d'évaluer votre capacité à conduire en autonomie et en sécurité. L'épreuve comprend :

• Un parcours de conduite d'environ 25 minutes (en agglomération et hors agglomération).
• Une phase de conduite autonome d'environ 5 minutes (suivi d'un itinéraire balisé ou d'une direction).
• La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, rangement en créneau, bataille, etc.).
• Des vérifications techniques (une question sur l'intérieur ou l'extérieur du véhicule).
• Une question portant sur les notions de premiers secours.
• Une question liée à la sécurité routière.

Barème de notation : Le candidat doit obtenir un minimum de **20 points sur 31**, sous réserve de ne commettre aucune faute éliminatoire (qui met en danger immédiat le véhicule, ses occupants ou les autres usagers).

Les modalités d'accompagnement à l'examen

Le jour de l'épreuve pratique, le candidat est obligatoirement accompagné par un enseignant de la conduite diplômé de notre école. L'enseignant assure l'accueil du candidat sur le lieu de rendez-vous fixé pour l'examen. Il est présent à bord du véhicule d'apprentissage (généralement installé à l'arrière) pendant toute la durée de l'épreuve. Son rôle est de veiller au bon déroulement logistique, de rassurer le candidat et d'assurer une présence pédagogique et administrative réglementaire auprès de l'inspecteur.

Organisation matérielle et pièces obligatoires le jour J

Le candidat doit se présenter au lieu de convocation **30 minutes avant l'heure fixée**, muni des pièces justificatives originales et en cours de validité suivantes :

Pièce d'identité	Carte Nationale d'Identité (CNI), Passeport, ou Titre de séjour original en cours de validité (les photocopies ou versions numériques sont strictement refusées).
Livret d'apprentissage	Le livret de formation (numérique ou physique) attestant de la validation des compétences et du volume d'heures obligatoire.
Équipement (si applicable)	Pour les autres catégories (ex. Moto), les équipements de protection obligatoires homologués (casque, gants certifiés CE, blouson, etc.).

Attention : En l'absence d'une pièce d'identité valable ou en cas de retard, l'inspecteur refusera le passage de l'épreuve, et la place d'examen sera considérée comme perdue.